

670, avenue Tanguay Welland (Ontario) L3B 4G2 (905) 732-1361





# **CODE DE CONDUITE**

# Le présent document comprend :

- Vision / Mission de l'école
- Mise en contexte
  - Province
  - o Conseil
  - École
  - o Partenaires communautaires
- Droits et responsabilités
  - o Droits
  - Responsabilités
    - De tous les membres de la communauté scolaire
    - Spécifiques à l'élève
    - Spécifiques aux parents, tuteurs, tutrices
    - Spécifiques aux membres du personnel
    - Spécifiques à la direction d'école
- Code de conduite provincial
  - Normes de comportement et attentes
    - Respect, civilité et civisme
    - Sécurité
- Interventions
- Code de conduite de l'école
  - Activités périscolaires et parascolaires
  - Affichage dans l'école
  - o Appareils cellulaires et appareils mobiles
  - Appels téléphoniques
  - Casiers
  - o Centre de ressources / Bibliothèque
  - o Circulation dans l'école
  - o Danses
  - o Enregistrements et photos
  - Frais d'activités
  - Heure des cours, classes et repas
  - o Interdiction de fumer ou de vapoter
  - Langue de communication
  - Manifestation d'affection excessive ou amoureuse
  - Matériel scolaire
  - Médicaments
  - o Objets de valeur et biens personnels
  - Objets trouvés
  - Période du repas
  - Rassemblement des élèves

- Récréations
- Salle de toilettes
- Système d'alarme
- Tenue vestimentaire
- Transport scolaire
- Travaux scolaires et devoirs
- Usage du tabac
- Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires
- Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées
- Ventes / Activité de financement
- Visiteurs
- Voitures à l'école



# Vision / Mission de l'école

L'École secondaire Franco-Niagara reçoit des élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Elle est l'unique école publique de langue française de la péninsule du Niagara.

L'École Franco-Niagara a pour mission de favoriser l'apprentissage de la langue française. Elle vise aussi à offrir une formation qui permet aux élèves diplômés de s'intégrer à notre société bilingue. Elle cherche à offrir un éventail de cours qui permettront à l'élève de continuer aux études postsecondaires ou de s'intégrer au marché du travail à la fin de ses études secondaires. L'École secondaire Franco-Niagara donne aussi aux élèves l'occasion de vivre différentes expériences curriculaires et parascolaires qui leur permettent de se réaliser dans la société.

Nous sommes FIERS D'ENGAGER nos élèves vers le SUCCÈS dans une COMMUNAUTÉ où règnent le BIEN-ÊTRE et le RESPECT.



ENGAGEMENT, persévérance, travail, responsabilisation, participation

SUCCÈS, réussite, polyvalence, excellence

COMMUNAUTÉ, partage, générosité, collaboration, entraide, coopération

BIEN-ÊTRE, tolérance, égalité, diversité, optimiste

RESPECT, politesse, amitié

# Mise en contexte

#### Province :

Le Conseil scolaire Viamonde applique les attentes du Ministère de l'éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La Politique 3,204 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de conduite doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de conduite doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires dans l'enceinte de l'école ou dans un environnement d'apprentissage virtuel, lors d'évènements ou d'activités parascolaires ou à un programme avant et après l'école, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le Conseil assure la mise en œuvre de mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement.

Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées dépendant de l'infraction commise. En cas de récidive et selon la gravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

#### Conseil :

Le Conseil mise sur des valeurs humanistes d'effort, de générosité, d'inclusion et ouverture au monde et à sa diversité culturelle.

Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

#### École :

L'école reflète les valeurs et les principes directeurs du Conseil dans ses normes de comportement et son code de conduite. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d'assurer que l'école promeut la responsabilité, le respect, la civilité et l'excellence scolaire dans un environnement d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

#### Partenaires communautaires :

L'école aura recours, si la situation le mérite, aux partenariats communautaires avec les services policiers ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.

# **Droits et responsabilités**

# Droits

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève ;
- au respect de la langue française et de la francophonie ;
- au respect de soi et des autres ;
- au respect des biens et des lieux ;
- au respect de l'environnement.

# Responsabilités

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

- contribuer à la réussite de chaque élève ;
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone;
- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
- être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
- faire preuve d'engagement ;
- maintenir une communication ouverte;
- observer les règles de propreté et d'hygiène.

# L'élève doit également :

- arriver à l'école à temps, préparé et prêt à apprendre;
- être respectueux envers lui-même, envers autrui et envers les personnes en situation d'autorité;
- s'abstenir d'apporter à l'école tout objet posant des risques pour la sécurité d'autrui;
- suivre les règles établies et assument la responsabilité de leurs propres actes.

# Les parents doivent également :

suivre activement le travail et les progrès de leur enfant;

- communiquer régulièrement avec l'école;
- aider leur enfant à être vêtu convenablement et préparé pour l'école;
- veiller à l'assiduité et à la ponctualité de leur enfant;
- avertir rapidement l'école de l'absence ou du retard de leur enfant;
- se familiariser avec le Code de conduite de l'école;
- encourager et aider leur enfant à suivre les règles de comportement;
- aider le personnel de l'école à régler les problèmes de discipline que peut avoir leur enfant.

# Les membres du personnel doivent également :

- aider les élèves à réaliser leur plein potentiel et à accroître leur estime de soi;
- habiliter les élèves à être des leaders positifs en classe, à l'école et dans la communauté;
- communiquer régulièrement et de manière significative avec les parents;
- appliquer à tous les élèves des normes justes et équitables en matière de comportement;
- **faire** preuve de respect les uns envers les autres et envers les élèves, les parents, les bénévoles et les autres membres de la communauté scolaire;
- préparer les élèves à assumer pleinement leurs responsabilités civiques.
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;

# La direction d'école doit également :

- faire preuve de soins et d'attention à l'égard de la communauté scolaire et s'engager à favoriser la réussite et le bien-être des élèves dans un milieu d'apprentissage sécuritaire, inclusif et accueillant;
- rendre toutes les personnes relevant d'eux responsables de leur comportement et de leurs actes;
- habiliter les élèves à devenir des leaders positifs dans leur école et dans la communauté;
- **communiquer** régulièrement et de façon significative avec les membres de la communauté scolaire.

# **Code de conduite provincial**

Le code de conduite provincial s'applique à l'ensemble de la communauté scolaire. Cela signifie qu'au sein du système d'éducation financé par les fonds publics, le Code de conduite provincial s'applique à toutes les personnes :

- qui se trouvent dans l'enceinte de l'école ;
- qui se trouvent à bord d'un autobus scolaire ;
- qui participent à un événement ou à une activité parascolaire ;
- qui se trouvent dans d'autres situations qui pourraient avoir des répercussions sur le climat scolaire ;
- qui se trouvent dans un environnement d'apprentissage virtuel.

Le code de conduite provincial est divisé en deux sections : « respect, civilité et civisme » et « sécurité ».

# Respect, civilité et civisme

Les membres de la communauté scolaire doivent :

• respecter toutes les lois fédérales et provinciales et tous les règlements municipaux applicables

- respecter toutes les politiques du ministère de l'Éducation de même que du conseil scolaire et de l'école concernés
- faire preuve d'honnêteté et d'intégrité
- se traiter mutuellement avec dignité et respect, tant en personne qu'en ligne, en particulier en cas de désaccord ou de différence
- respecter les autres et les traiter avec équité sans égard à la race, à l'ascendance, au lieu d'origine, à la couleur, à l'origine ethnique, à la citoyenneté, à la croyance, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'identité sexuelle, à l'expression de l'identité sexuelle, à l'âge, à l'état matrimonial, à l'état familial ou au handicap
- respecter les droits des autres
- prendre soin des biens de l'école et d'autrui et les respecter
- prendre des mesures appropriées pour aider les personnes dans le besoin
- demander l'aide d'un membre du personnel scolaire, le cas échéant, pour résoudre pacifiquement un conflit
- s'abstenir d'utiliser un langage offensant ou de proférer des jurons à l'encontre d'une autre personne
- respecter le besoin d'autrui de travailler dans un climat propice à l'apprentissage et à l'enseignement
- permettre aux élèves d'utiliser les appareils mobiles personnels pendant les heures d'enseignement seulement dans les situations suivantes :
  - o à des fins éducatives, selon les directives de l'éducatrice ou l'éducateur
  - o à des fins médicales et de santé
  - o pour appuyer les besoins particuliers en matière d'éducation

# Sécurité

Les membres de la communauté scolaire ne doivent pas :

- se livrer à des actes d'intimidation, y compris la cyberintimidation
- commettre une agression sexuelle ou du harcèlement sexuel
- faire le trafic d'armes ou de drogues illicites
- commettre un vol ou un vol qualifié
- être en possession d'une arme, notamment d'une arme à feu
- menacer ou intimider quelqu'un
- avoir en leur possession de l'alcool, du cannabis ou des drogues illicites
  - o pour les élèves, cela inclut également d'avoir en leur possession des cigarettes électroniques et des produits du tabac et de la nicotine
- consommer, ou être sous l'influence de l'alcool, du cannabis, du tabac, des cigarettes électroniques, des droques illicites ou des produits apparentés
- fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites, des produits du tabac, des cigarettes électroniques, du cannabis et des produits apparentés
- infliger ou inciter une autre personne à infliger des dommages corporels à autrui
- se livrer à de la propagande haineuse ou à d'autres formes de comportement motivés par la haine ou la discrimination
- commettre un acte de vandalisme causant des dommages aux biens de l'école, aux biens situés sur le terrain ou dans les locaux de l'école ou aux biens d'un membre de la communauté scolaire
- enregistrer, prendre ou partager des enregistrements ou des photos non consensuels de membres de la communauté scolaire

# **Stratégies**

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes et ce en conformité avec la politique 3,204 du Conseil- Stratégie pour la sécurité dans les écoles.

Voici une liste non exhaustive d'interventions desquelles il serait possible de puiser. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

- Rappel à l'élève
- Le membre du personnel enseignant rencontre l'élève
- Fiche de réflexion
- Conseil de coopération ou cercle réparateur
- Perte de privilèges
- Réparation des gestes posés
- Appel aux parents, tuteur, tutrice
- Rencontre des parents, tuteur, tutrice avec l'enseignante ou l'enseignant
- Retrait temporaire de la classe
- Retrait du transport scolaire
- Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire
- La direction d'école rencontre l'élève
- Travail communautaire

- Médiation
- Retenue
- Implication du conseiller en assiduité
- Implication du personnel en travail social ou autre appui communautaire
- Remboursement de matériel endommagé ou volé
- Contrat avec la direction d'école ou le personnel enseignant
- Rencontre des parents avec la direction d'école
- Suspension de l'école variant entre un et 20 jours
- Renvoi de l'école
- Renvoi du Conseil

# Code de conduite de l'école

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de conduite s'avère précieux et indispensable.

Voici donc les routines et attentes propres à notre milieu scolaire.

<u>Élément</u>	<u>Précisions (palier secondaire)</u>
Activités périscolaires et parascolaires	<ul> <li>L'élève doit faire signer dans Guichet Viamonde         « Schoolday» les formulaires demandés pour les sorties         éducatives ou sportives à ou avant la date spécifiée sans         quoi, l'élève pourrait devoir rester à l'école lors de la journée         de la sortie.</li> <li>Tel que stipulé dans le Guide des sorties éducatives du         Conseil, l'élève doit fournir une permission électronique         afin de participer à toute sortie ou activité.         Exceptionnellement, une permission écrite à l'avance         pourrait être acceptée. Les permissions verbales ne sont         pas acceptées.</li> </ul>
Affichage dans l'école	<ul> <li>La direction d'école doit approuver tout affichage qui se trouve dans les lieux communs de l'école. L'affichage doit être en français</li> </ul>
Appareils cellulaires et articles électroniques (y inclus les portables et montres intelligentes)  Utilisation conforme aux politiques du Ministère de l'Ontario	<ul> <li>Afin de préserver le climat d'apprentissage, le parent d'élève de 9e à 12e évite de communiquer avec son enfant par téléphone ou texto durant les heures de classe. (voir l'horaire à la fin de ce document). L'élève ne doit pas utiliser son appareil mobile personnel pendant les heures d'enseignement, sauf dans les circonstances suivantes :         <ul> <li>À des fins éducatives, selon les directives d'un membre du personnel;</li> </ul> </li> </ul>

<u>Élément</u>	<u>Précisions (palier secondaire)</u>
	<ul> <li>À des fins médicales et de santé, tels qu'autorisés par la direction;</li> <li>Pour répondre à des besoins éducatifs spéciaux ou particuliers, tel que consigné dans un plan d'enseignement individualisé.</li> <li>Les appareils mobiles personnels seront rangés hors de vue et éteints ou mis en mode silencieux pendant les heures d'enseignement, sauf lorsque leur utilisation est explicitement autorisée par le membre du personnel.</li> <li>Les fonctionnalités permettant de recevoir des textos, courriels, ou autres communications ou accès interdits par téléphone doivent être désactivés sur une montre intelligente pendant les périodes de cours.</li> <li>Les sites de médias sociaux seront interdits sur tous les appareils et réseaux de l'école. Il sera interdit de prendre ou de diffuser des vidéos ou des photos de personnes sans leur consentement explicite.</li> <li>L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des cellulaires ou articles électroniques des élèves.</li> <li>Si le membre du personnel voit un appareil mobile personnel qui n'est pas rangé hors de vue, il sera exigé que l'appareil soit remis pour la période d'enseignement et que l'appareil soit remis pour la période d'enseignement et que l'appareil soit placé, par l'élève, dans l'endroit désigné par le membre du personnel.</li> <li>Si je refuse de remettre mon appareil quand on me le demande, la direction de l'école appliquera la discipline scolaire.</li> </ul>
Assiduité journalière et période d'examens	<ul> <li>L'élève peut se servir de son téléphone pour faire des appels seulement aux moments durant lesquels son utilisation est autorisée. (pauses et l'heure du dîner pour 9e à 12e)</li> <li>Seuls les appels d'urgence aux parents, tuteur, tutrice sont permis au secrétariat.</li> <li>Seuls les messages urgents de la part des parents seront transmis aux élèves au moment approprié.</li> <li>Le parent a le devoir de signaler toute absence de son enfant par courriel: franconiagara@csviamonde.ca ou par téléphone au : (905) 732-1361</li> <li>Toute absence non motivée devra être justifiée dès le retour de l'élève à l'école soit par courriel ou par téléphone. Une note médicale pourrait être exigée.</li> <li>Les périodes d'examen sont clairement identifiées dans le calendrier scolaire disponible. C'est la responsabilité du parent de s'assurer que l'élève soit présent aux évaluations ou de prendre une entente au préalable dans des cas</li> </ul>
Casiers	<ul> <li>exceptionnels.</li> <li>Le casier est la propriété de l'école. Par conséquent, la direction a le droit d'inspecter le casier de l'élève en tout temps, en sa présence.</li> <li>L'élève doit tenir son casier propre. Tout affichage est conforme au code de conduite de l'école. Pour des raisons de sécurité, l'utilisation du cadenas fournis par l'école est</li> </ul>

<u>Élément</u>	<u>Précisions (palier secondaire)</u>
	<ul> <li>obligatoire. L'élève doit fournir la combinaison de son casier au secrétariat.</li> <li>Il n'y a pas d'attroupement autour des casiers. L'élève prend son matériel et se rend en classe.</li> <li>Les casiers des vestiaires du gymnase sont mis à la disposition des élèves uniquement lorsqu'ils participent aux activités sportives ou cours d'éducation physique. Les élèves doivent vider ce casier à la fin de chaque période. Les élèves sont encouragés d'utiliser un cadenas afin d'assurer la sécurité de leurs effets personnels. N.B. Les vestiaires seront vidés par l'équipe de conciergerie à tous les soirs.</li> </ul>
Centre de ressources / Bibliothèque	<ul> <li>Tout matériel emprunté doit être retourné à temps et en bon état.</li> <li>Tout matériel scolaire endommagé ou perdu doit être remboursé.</li> <li>Le Centre de ressources est ouvert en début de journée pour retourner des livres :</li> </ul>
Circulation dans l'école	<ul> <li>Les élèves se déplacent de façon ordonnée dans l'école.</li> <li>Les élèves doivent se trouver dans les endroits désignés par l'école quand ils ne sont pas en classe. Les élèves en période libre ou suivant un cours en ligne travaillent à la bibliothèque pour faire avancer leurs travaux et au foyer avec permission explicite de la direction.</li> </ul>
Enregistrements et photos	<ul> <li>Il est interdit d'enregistrer un autre élève, membre du personnel ou autre membre de la communauté scolaire sans son consentement explicite.</li> <li>Il est interdit de prendre en photo un autre élève, membre du personnel ou autre membre de la communauté scolaire sans son consentement explicite.</li> <li>Il est interdit de distribuer un enregistrement ou photo d'une tierce personne sans son consentement explicite.</li> </ul>
Danses	<ul> <li>Le code de conduite de l'école est de vigueur durant les danses scolaires. Toute personne qui y participe doit le respecter.</li> <li>À l'entrée, l'élève doit montrer sa carte d'étudiant et, le cas échéant, son invitée ou invité doit avoir été pré approuvé par la direction une semaine à l'avance. Cet individu doit présenter une pièce d'identité (carte d'étudiant, permis de conduite, etc.). L'élève et son invité doivent entrer à la danse ensemble et en sortir ensemble également.</li> <li>L'élève qui désire participer à une danse doit assister à tous ses cours la journée même de la danse.</li> </ul>
Frais d'activités	<ul> <li>L'élève est encouragé à s'acquitter dans la mesure du possible des frais d'activités demandés au début de l'année scolaire. Ces frais sont de 40\$ pour l'année scolaire.</li> <li>Les frais d'activités servent à financer des items tels entre autres l'annuaire, la carte d'identité et les frais d'adhésion aux équipes sportives et pour certaines activités éducatives et culturelles.</li> </ul>
Heure des cours, classes et repas	Voir l'horaire journalier par palier à la fin de ce document.

Élámont	Duásisions (policy secondaire)
<u>Élément</u>	<u>Précisions (palier secondaire)</u>
Langue de communication	<ul> <li>Je communique en français en tout temps et en tout lieu à l'école et lors des activités scolaires et parascolaires.</li> <li>J'utilise la langue française dans tous mes échanges sauf dans les cours d'anglais. Selon la PAL de l'Ontario, le parent d'une école francophone s'attend à recevoir des communications en français.</li> </ul>
Manifestation d'affection excessive ou amoureuse	Les manifestations exagérées d'affection ou d'intimité n'ont pas leur place à l'école.
Médicaments	<ul> <li>J'apporte une autorisation écrite (formulaire) de mes parents pour un médicament qui doit être pris à l'école.</li> <li>Je remets le médicament autorisé au bureau pour entreposage.</li> <li>C'est la responsabilité du parent d'aviser l'école de la prise du médicament.</li> </ul>
Objets de valeur et biens personnels et objets trouvés	<ul> <li>L'école déconseille d'apporter des articles de valeur à l'école. Ceux-ci demeurent la responsabilité du propriétaire.</li> <li>Les objets ou documents qui affichent un thème violent, raciste ou dérogatoire n'ont pas leur place à l'école.</li> <li>Tout objet trouvé est rapporté au secrétariat ou à la conciergerie.</li> </ul>
Période du repas	<ul> <li>L'élève est responsable de garder cet endroit propre, de jeter ses déchets et de ranger les cabarets.</li> <li>On s'assoit sur les chaises de la cafétéria.</li> <li>Les élèves de 7e et 8e année ne peuvent quitter le terrain scolaire sans la permission écrite des parents et l'approbation subséquente de la direction.</li> <li>Les élèves du secondaire (9e à 12e année) doivent signer le registre des entrées et départ au bureau s'ils quittent le terrain scolaire.</li> <li>Pendant l'heure du midi, la priorité est accordée aux élèves d'11e et 12e année pour les tables au foyer. L'élève est responsable de garder les endroits propres. Les élèves de 9e à 12e ont la permission de quitter sur l'heure du dîner à condition de leur retour à temps pour les cours d'après-midi, sans quoi, cette permission pourrait être révoquée.</li> </ul>
Pauses entre les cours	C'est le moment de passer aux casiers, faire le plein de la bouteille d'eau ou se rendre à la salle de bains.
Sacs d'école et	Les sacs d'école et les manteaux doivent être rangés dans
manteaux	les casiers respectifs à moins d'une permission exceptionnelle accordée par la direction.
Salle de toilettes  Sorties et activités	<ul> <li>Je ne perds pas de temps quand j'ai besoin d'utiliser les toilettes.</li> <li>J'utilise les toilettes entre les classes et à l'heure du repas.</li> <li>Je respecte les consignes d'utilisation des salles de toilettes.</li> <li>Les attroupements dans les salles de toilettes sont interdits.</li> <li>Ce code de conduite de l'école est de vigueur durant toutes</li> </ul>
parascolaires	les activités. Dans le cas contraire, un parent pourrait devoir aller chercher, à ses frais, son enfant au lieu de l'activité.  • Toute personne qui y participe doit le respecter.

Élément	Précisions (palier secondaire)
	<ul> <li>L'école n'est pas responsable des activités qui seraient organisées par les élèves et qui pourraient avoir lieu à l'extérieur du cadre scolaire.</li> </ul>
Système d'alarme et caméras	<ul> <li>Le système d'alarme à incendie n'est activé qu'en cas d'urgence.</li> <li>Pour la sécurité des élèves, les caméras filment en tout temps lorsque les mouvements sont détectés.</li> </ul>
Tenue vestimentaire	<ul> <li>Puisque l'école est un lieu de travail, l'attente est que chacun se présente dans une tenue vestimentaire appropriée pour un lieu de travail. Tout membre de la communauté scolaire porte un ensemble de vêtements, accessoires et bijoux qui évite de faire la promotion ou de symboliser les activités illégales, la haine, le racisme ou la discrimination.</li> <li>Les vêtements sont opaques et couvrent les sous-vêtements et les parties privées. (y inclus l'ensemble des régions de la poitrine, des cuisses et l'abdomen)</li> <li>Les vêtements et accessoires portés doivent respecter certaines contraintes sécuritaires qui peuvent varier selon le contexte. L'ensemble de la communauté scolaire doit porter des vêtements et accessoires n'ayant pas d'impact négatif sur leur sécurité physique ni celle des autres. On doit, par exemple, respecter le port de souliers et bijoux sécuritaires en éducation physique, et les vêtements nécessaires à la sécurité en contexte d'un laboratoire de sciences ou un atelier de construction. La casquette, tuque ou autre couvre-chef est permis. Le port du capuchon est déconseillé.</li> <li>Les écouteurs doivent être retirés pendant la période d'enseignement et à la demande de l'enseignant.</li> </ul>
Transport scolaire	<ul> <li>Le transport scolaire est un privilège.</li> <li>Je démontre du respect envers les autres élèves et le chauffeur.</li> <li>Je prends toujours l'autobus qui m'est assigné. Aucun changement ne sera autorisé</li> <li>Je m'assois toujours à la place qui m'est assignée dans l'autobus.</li> <li>À la fin de la journée, je prépare mes effets personnels, je marche calmement vers l'autobus et je monte à bord de l'autobus sans perdre de temps.</li> <li>Je suis tous les règlements établis par le service du transport et le Conseil (Voir Guide du transport à <u>francobus.ca</u>)</li> </ul>
Travaux scolaires et devoirs	<ul> <li>Les élèves doivent compléter leurs devoirs et remettre leurs travaux dans les délais prévus.</li> <li>Les élèves doivent remettre des travaux de qualité et authentiques qui respectent la propriété intellectuelle en citant adéquatement et sans faire passer le produit d'intelligence artificielle comme leur travail authentique.</li> <li>Les élèves doivent collaborer avec les autres dans le travail d'équipe.</li> </ul>
Usage du tabac	• L'usage de tabac et du cannabis est strictement interdit sur les lieux scolaires (dans les écoles, sur les autobus scolaires, sur les terrains des écoles et dans tous les espaces publics situés à moins de 20 mètres de ces terrains) selon la loi.

Élément	<u>Précisions (palier secondaire)</u>
Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires	<ul> <li>Les élèves s'engagent à respecter les normes établies par le CSViamonde et à remettre annuellement le formulaire de consentement d'utilisation d'Internet et du réseau du CSViamonde.</li> <li>L'accès aux ordinateurs doit se faire sous la supervision d'un adulte.</li> <li>L'élève doit avoir une permission signée sur le guichet Viamonde (Schoolday) ainsi qu'un sac adéquat pour apporter sa technologie à la maison. (Tous les équipements électroniques sont supervisés à distance selon la politique de Viamonde)</li> <li>C'est la responsabilité de l'élève de ranger son ordinateur assigné dans le chariot de rechargement à la fin de la journée scolaire.</li> </ul>
Vapotage	<ul> <li>Le vapotage est strictement interdit dans l'école, sur le terrain de et dans tout espace public situé à moins de 20 mètres du terrain de l'école. Le vapotage est également interdit à bord de l'autobus scolaire. Quiconque fume ou vapote dans ces endroits est coupable d'une infraction et s'expose à une amende potentielle en vertu de la loi.</li> <li>Quiconque vend ou fournit du tabac ou une cigarette électronique à une personne de moins de 19 ans est coupable d'une infraction et s'expose à une amende en vertu de la loi.</li> <li>Les vapoteurs seront confisqués par l'école et les parents, tuteurs ou tutrices de l'élève en seront informés.</li> </ul>
Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées et équipements semblables	<ul> <li>L'utilisation de la planche à roulettes ou les patins à roues alignées sur les lieux scolaires est interdite.</li> <li>Les vélos doivent être rangés aux endroits désignés.</li> </ul>
Ventes / Activité de financement	<ul> <li>Toute activité de financement doit être autorisée par l'école et conforme à la politique et aux directives administratives 2,306 du Conseil scolaire Viamonde.</li> <li>Toute vente ou troc non autorisé n'a pas sa place à l'école.</li> <li>Les systèmes de transfert électronique personnels ne sont pas permis.</li> </ul>
Visiteurs  Voitures à l'école	<ul> <li>Toute personne qui entre à l'école doit passer au bureau, signer le registre des visiteurs et porter la lanière de visiteur en tout temps.</li> <li>La présence de toute personne sur les lieux scolaires doit être autorisée par la direction d'école.</li> <li>Je n'ouvre pas la porte extérieure à personne.</li> <li>Si je vois une personne inconnue à l'école, j'avise immédiatement un membre du personnel.</li> <li>L'école décourage l'utilisation de la part d'élèves de véhicules</li> </ul>
	<ul> <li>personnels pour venir à l'école.</li> <li>L'école n'accepte aucune responsabilité quant à l'usage de véhicules personnels à l'école ou pendant l'horaire scolaire.</li> </ul>

PALIER SECONDAIRE 9e à 12e année (JOURNÉE RÉPÉTÉE)		
8h15 à 9h30	Période 1	
9h30 à 9h40	Pause et transition	
9h40 à 10h55	Période 2	
10h55 à 11h40	Dîner	
11h40 à 12h55	Période 3	
12h55 à 13h05	Pause et transition	
13h05 à 14h20	Période 4	

# École secondaire Franco-Niagara

670, avenue Tanguay Welland, Ontario L3B 4G2 (905) 732-1361

franconiagara@csviamonde.ca

# Conseil scolaire Viamonde

116, Cornelius Parkway Toronto, Ontario M6L 2K5 1-888-538-1702